



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5996^e séance

Mercredi 15 octobre 2008, à 16 h 10
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Zhang Yesui	(Chine)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M ^{me} Delieux
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Costa Rica	M ^{me} Villalobos
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Demin
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Terzi di Sant'Agata
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 16 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/648, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1841 (2008).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 16 h 15.